

L'outil « petits jobs » est utilisé dans le cadre de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Il convient de rappeler que l'emploi de « petits jobs » n'a pas pour but de bénéficier d'un service effectué par une main d'oeuvre « à bon marché » et qualifiée.

En faisant appel à ce service, le mandataire entre dans une démarche de soutien à l'insertion et a conscience que les jeunes sont en phase d'apprentissage.

DEMANDE DE « PETITS JOBS »

La demande de petits jobs est adressée à l'équipe TSHM B2P à : patricia.corbat@fase.ch, au **minimum 10 jours ouvrables avant la réalisation** de la période de mise en situation de travail.

Le présent document ne fait pas office de validation. **L'équipe se réserve le droit de refuser un mandat** en fonction de critères qui lui sont propres.

L'activité proposée correspond au **minimum à une période de 2 heures consécutives** de mise en situation de travail.

Pour un traitement optimal, nous vous invitons à **compléter l'ensemble des points** du présent formulaire de demande.

Mandant

Raison sociale :

Adresse :

Nom et Prénom de la personne de référence :

N° de téléphone :

Adresse électronique :

Facturation

La facture est à adresser à :

Raison sociale :

Adresse :

Mandat

Intitulé du Petit Job (nom de l'évènement) :

Lieu de réalisation (adresse complète) :

Dates effectives:



Horaires effectifs :

Nombre de personnes désirées :

Encadrement TSHM

Au début et en fin de la mise en situation de travail* Durant toute la mise en situation de travail

* Si aucun encadrement TSHM n'est désiré, la personne de référence est en charge de l'accompagnement des jeunes filles et jeunes gens engagés dans la mise en situation de travail. Cette disposition implique la réalisation, à l'issue de la mise en situation de travail, d'un bref bilan écrit qui sera adressé par voie électronique à l'équipe TSHM.

Selon le besoin, les TSHM se réservent le droit d'être présents tout au long du petit job, même si cela n'est pas demandé

Description des tâches et horaires

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Si besoin, spécifier pour chaque type de tâches, le nombre de personnes souhaitée dans chaque activité.

Spécificités

.....
.....
.....

Les spécificités englobent toutes les particularités liées à la réalisation de la mise en situation de travail comme, par exemple, la majorité exigée des jeunes filles et jeunes gens, la présence d'alcool (service de bar) ou d'autres dangers liés à l'employabilité de jeunes mineurs, les exigences vestimentaires, les compétences demandées, etc.)

Pour tout renseignement n'hésitez pas à contacter :

Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle
Equipe TSHM B2P – Bardonnex, Perly-Certoux, Plan-les-Ouates
Guillaume VAUCOULEUR, Responsable équipe
Tél : 079.726.17.71
guillaume.vaucouleur@fase.ch



Document à destination des partenaires

TARIFS DE FACTURATION DES PETITS JOBS VALABLES DES LE 1er JANVIER 2018
(suite à la modification du taux TVA au 1er janvier)

PARAMETRES	Heures de base	Heures de nuit, majorées de 25% (après 23 h)	Heures du dimanche et des jours fériés (majorées de 50%)
Paramètres de base			
Taux horaire	16.00	20.00	24.00
% part vacances (droit 5 semaines)	10.640%	10.640%	10.640%
Taux charges employeur	8.991%	8.991%	8.991%
Taux de TVA	7.700%	7.700%	7.700%
Tarifs hors taxe	20.50	25.00	29.50
Montant TVA	1.58	1.93	2.27
Tarifs y/c TVA (= TTC)	22.08	26.93	31.77